

SEANCE DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023 A 19 H 00

Nombre de Conseillers
en exercice 11
présents
ou représentés 9
votants 9
Pour 9
Contre 0
Abstention 0

N°24112023-006

Date de la convocation
07/11/2023

OBJET

CLASSEMENT DANS LE
DOMAINE PUBLIC DE
LA PARCELLE
SECTION A N°354
IMPASSE DES ROSES



Françoise BERNARD.

Signature et cachet

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Novembre à 19 Heures, en Mairie de VASSEL, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme BERNARD Françoise, Maire de VASSEL.

Présents : Mmes BERNARD Françoise, BLANCHONNET Christelle, LAFERRERE Céline, MONIER Isabelle, M. ANDRODIAS Jérôme, DUZELIER Cédric, ESCARPA Ludovic JAFFEUX Nicolas, PLASSE Yves

Absents (excusés) : Mmes RIVIERE Céline, ROUX Olivia

Secrétaire de séance M. ESCARPA Ludovic

Madame le Maire rappelle que, selon les dispositions de l'article L 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), le domaine public immobilier est constitué des biens publics qui sont :

- soit affectés à l'usage direct du public ;
- soit affectés à un service public pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public (CE, 28 avril 2014, *commune de Val d'Isère*, n° 349420).

Par ailleurs, le bien qui satisfait aux conditions d'appartenance au domaine public y entre de plein droit. S'il n'en est pas disposé autrement par la loi, tout acte de classement ou d'incorporation d'un bien dans le domaine public n'a d'autre effet que de constater l'appartenance de ce bien au domaine public.

Le maire expose la situation de la parcelle communale section A n°354, située impasse des Roses, qui est affectée depuis de nombreuses années à l'usage direct par le public.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- procéder au classement dans le domaine public communal de ladite parcelle;
- autoriser Madame le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce classement.

Le conseil adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID : 063-216304451-20231124-24112023006-DE